

ENGAGEMENT N° 27-..

Nous soussignés,

Responsable de la location :

Mariés :

suite à la location de la salle communale, sise rue des sources, à TRAUBACH-LE-HAUT,
pour notre mariage pour le week-end du -----/-----/-----

Certifions avoir pris connaissance des conditions suivantes, mentionnées au contrat ;
N : _____ du : _____

Article 10 : CONSIGNES DE SECURITE ET MAINTIEN DE L'ORDRE

Feux d'artifice : Il est strictement **interdit** de réaliser des spectacles pyrotechniques tels que **feux d'artifice**, lanternes célestes, pétards, feux de Bengale, feux en tout genre, ainsi que d'allumer des feux comme des feux de camp, bûches suédoises, braseros, etc., dans la salle ou aux alentours.

Nuisances sonores : Afin de préserver la **tranquillité** des riverains, il est **interdit** de produire des bruits gênants par leur intensité, leur durée, leur caractère agressif ou répétitif. Cela inclut les cris, chants, instruments de musique, dispositifs à diffusion sonore, ainsi que la circulation de véhicules motorisés tels que **motos ou voitures de sport louées** pour l'événement. Les participants doivent quitter la salle et le parking dans le calme, et l'usage des avertisseurs sonores des véhicules est également interdit.

Le **non-respect de ces consignes**, constaté par déplacement ou intervention d'un officier de police (gendarme, maire, adjoint) ou attestations de riverains ou photos ou vidéos datées, ou tout autre moyen pouvant l'attester, peut entraîner **l'encaissement de la caution de 2000€** et / ou l'interruption de la manifestation par les autorités compétentes.

En tout état de cause, **le prix de la location reste dû.**

Par la présente, nous attestons avoir pris connaissance des dispositions ci-dessus, et particulièrement le fait que le chèque de caution de 2000€ peut être retenu en cas de non-respect des consignes.

Date :

Signature du responsable de la location

Signature des mariés :